

EVENEMENTS INDESIRABLES GRAVES ASSOCIES AUX SOINS

Module 5 : Exercices pratiques Travail en groupe, Echanges, Mise en commun

- ⇒ **Analyse de cas** : identitovigilance, iatrogénie / erreur médicamenteuse (mise en pratique des méthodes d'analyse)
- ⇒ **Elaboration de supports** de déclaration, d'analyse
- ⇒ **Jeux de rôle** sur l'entretien d'annonce
- ⇒ **Ou autres thèmes** : à définir avec le groupe

Module 6 : Evaluation de la sécurité des soins

- ⇒ Comment mettre en place des indicateurs de suivi des EIG intégrés au système d'information :
 - ♦ Au niveau des tutelles
 - ♦ Au niveau des établissements
- ⇒ Comment évaluer l'efficacité du programme d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins
- ⇒ Comment évaluer la fonction gestion des risques

Possibilité de réalisation en intra (nous consulter)

RENSEIGNEMENTS PÉDAGOGIQUES : Dr Patrick TOUBON
RENSEIGNEMENTS ORGANISATION ET INSCRIPTIONS :

M. Gwenaël BARGAIN
QUALIBIO - 5 rue Saint Louis – 35000 Rennes
Tel.02-99-78-40-40 / Fax. 02-99-78-33-28
qualibio@aaccs-qualibio.com
www.aaccs-qualibio.com

Tarif = 1 jour **350 € Hors Taxes** (inscription et base documentaire compris, **Hors déjeuner**)

Bulletin d'inscription à télécharger sur www.assises-QUALIBIO.com

NAF 804C- N° Existence de formation : 53350368735 auprès de la Préfecture de Bretagne

Journée de formation pouvant être prise en charge par la formation continue après accord de votre organisme de formation

Moyens pédagogiques: enseignements théoriques et pratiques

Supports: vidéoprojecteur, films

Durée: 7 heures (de 09h30 à 18h00)

Effectif: nombre limité

Validation de la formation: attestation de stage



75^{ÈME} JOURNÉE RÉGIONALE

AACCES QUALITE QUALIBIO

**EVENEMENTS INDESIRABLES GRAVES
ASSOCIES AUX SOINS /**
Information en cas de dommages liés aux soins

Actualités



Méthodologie
et pratique

Paris : le mercredi 21 mars 2012

Aix en Provence : le jeudi 05 avril 2012

OBJECTIFS

- ⇒ Faire une mise au point sur les récentes évolutions en lien avec la loi HPST
- ⇒ Prendre en compte les données des résultats des enquêtes et expérimentations nationales
- ⇒ Mieux appréhender les méthodologies et les outils de gestion des risques
- ⇒ Savoir analyser les EIGS et les prendre en compte pour élaborer un programme de gestion des risques
- ⇒ Prendre en compte les expériences de terrain en termes d'outils de pilotage et d'approche intégrées
- ⇒ Savoir organiser l'information en cas de dommage liés aux soins

Cibles : Directeurs d'établissement, Cadres de santé et Soignants, Médecins, Responsables qualité, Risk manager, Membres cellule de gestion des risques, ...

TARIF PAR ÉTABLISSEMENT (inscription et base documentaire compris par personne - Hors déjeuner) :

Tarif par jour :350 € Hors Taxes

Places limitées / Groupe limité (en raison des travaux pratiques)

Tarif Préférentiel (concerne les adhérents au réseau Qualibio SANTÉ et les partenaires d'AACCES QUALITÉ).

www.assises-qualibio.com

EVENEMENTS INDESIRABLES GRAVES ASSOCIES AUX SOINS

Approche méthodologique

Module 1 : Sécurité des patients

- ⇒ Le contexte national : les évolutions réglementaire : loi HPST, décret du 12 novembre 2010
- ⇒ Le programme d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins ; modalités d'élaboration et impact des évolutions réglementaires ; rôle et place de la CME
- ⇒ Informer sur les dommages liés aux soins : une obligation légale de la loi du 04 mars 2002
- ⇒ L'organisation de la fonction gestion des risques
- ⇒ Les risques a priori : principes méthodologiques (rappel des méthodes)

Module 2 : Evènements indésirables

- ⇒ **Evènements Indésirables Graves associés aux Soins : définition**
 - ◆ Quels évènements déclarés ?
 - ◆ Les types d'EIG :
 - Les EIG causes d'hospitalisation
 - Les EIG durant une hospitalisation
 - ◆ Les types de soins et mécanisme susceptibles d'être à l'origine des EIGS
 - ◆ Lien entre les EIG, les erreurs médicales, les causes immédiates et latentes
 - ◆ La notion d'EIG sentinelles
 - ◆ Les évènements porteurs de risques
- ⇒ **Evènements Indésirables Graves associés aux Soins : contexte législatif et réglementaire**
 - ◆ Loi du 4 mars 2002
 - ◆ Loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique
 - ◆ Arrêté du 25 avril 2006
 - ◆ Loi du 13 août 2004 relative à l'accréditation des médecins et des équipes médicales
 - ◆ Décrets du 21 juillet 2006, du 7 décembre 2006 et arrêté du 6 février 2007
- ⇒ **Evènements Indésirables Graves : contexte assurantiel**
- ⇒ **Gestion des Evènements Indésirables Graves : les étapes**
 - ◆ Détection d'un EIG
 - ◆ Confirmation d'un EIG
 - ◆ Confirmation du lien avec le soin ; Exemples d'EIGS déclarées
 - ◆ Caractérisation du type d'EIG ; confirmation du caractère évitable
 - ◆ Information du patient en cas de dommages



EVENEMENTS INDESIRABLES GRAVES ASSOCIES AUX SOINS

Approche opérationnelle

Module 3 : EIG liés aux activités médicales et de soins

- ⇒ **Bilan de l'enquête nationale des évènements indésirables (ENEIS2) ; évolution par rapport à ENEIS1**
- ⇒ **Bilan de l'expérimentation de la déclaration des évènements indésirables graves associés aux soins**
- ⇒ **Les méthodes d'analyse des EIG appliquées aux soins :**
 - ◆ Arbre des causes
 - ◆ Diagramme causes - conséquences
 - ◆ La méthode ALARM (Association of Litigation and Risk Management protocol)
 - ◆ La mise en place des RMM—Fonctionnement d'un Comité Morbi-Mortalité
 - ◆ Mise en place d'un CREX (Commission de Retour d'Expérience)
 - ◆ Mise en place de REMED (Revue des Erreurs Médicamenteuses et des Dispositifs associés)
- ⇒ **Exemples pratiques : Evènements indésirables graves liés aux actes médicaux**
 - ◆ Les risques iatrogènes incluant les risques liés aux actes médicaux
 - ◆ Les risques liés à l'utilisation de produits de santé
 - ◆ Les infections nosocomiales et associées aux soins
 - ◆ Les erreurs médicamenteuses
 - ◆ Les risques liés à l'organisation des soins, à l'environnement

Module 4: La mise en œuvre de l'annonce d'un dommage lié aux soins

- ⇒ **Sur quels évènements indésirables communiquer**
 - ◆ Dommage causé par une erreur humaine
 - ◆ Dommage dû à un aléa thérapeutique
- ⇒ **Les différentes étapes de l'annonce d'un dommage associé aux soins :**
- ⇒ **1ère Etape : La préparation à l'annonce**
 - ◆ Avant tout accident
 - ◆ Lorsqu'un accident survient
- ⇒ **2ème Etape : La réalisation de l'annonce**
 - ◆ Modalités de réalisation de l'annonce : planification
 - ◆ L'annonce immédiate
 - ◆ L'annonce d'un dommage causé par un tiers
- ⇒ **3ème Etape : Les suites de l'annonce**
 - ◆ Objectifs et déroulement des rendez-vous de suivi
 - ◆ Liaison avec les professionnels de ville
 - ◆ Évaluation et impact de la démarche

